

---

**" PHONE WEB "**  
**Société Anonyme au capital de 337.500 €**  
**Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS**  
**403.916.133. RCS PARIS**  
**(2000 B 04555)**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 SEPTEMBRE 2022**  
**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et clos le 31 Décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Nous vous rappelons qu'une requête en report de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 17 Mai 2022 et que suivant Ordonnance du Juge chargé de la Surveillance du Registre du Commerce, requête a été rendue le 1<sup>er</sup> Juin 2022 par Monsieur le Juge M. ROTHEY pour proroger jusqu'au 30 Septembre 2022 la tenue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction, il n'a pas été possible de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans le délai du 30 Juin 2022, notamment en raison des effets du Covid-19 sur nos prestataires, ne leur permettant pas de réaliser leurs prestations dans le délai imparti.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous fera le bilan de sa mission. Ses rapports, ceux de votre Conseil sur la **gestion** au cours de l'exercice 2021 ainsi que sur le **gouvernement d'Entreprise et la gestion des risques**, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou les renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés selon les méthodes d'évaluation en vigueur et conformément au plan comptable.

**ACTIVITE**

Après une année 2020 difficile au cours de laquelle votre Direction a dû faire preuve de résilience et d'adaptation, l'exercice 2021 a été marqué par une activité plus soutenue, avec une progression de 25 % sur un an, proches désormais des niveaux enregistrés ante Covid, en dépit des problématiques importantes liées à la mise en place des contraintes sanitaires, qui ont accéléré la généralisation du télétravail dans les grandes structures.

Cette nouvelle organisation de travail, très prisée désormais dans les Sociétés de grande taille, est un réel frein au contact direct des interlocuteurs habituels de nos équipes, qui ne connaissent pas les jours de présentiel et les jours de télétravail, ce qui complique singulièrement la mise en relation, en dépit de l'envoi de courriels préalablement aux rendez-vous.

Nos équipes avaient jusqu'alors comme clientèles privilégiées les C.S.E. - *sigle pour Comité Social Economique et unique instance représentative du personnel désormais dans les sociétés de plus de 11 salariés* - et leurs membres étaient friands des abonnements aux revues juridiques et à nos Clients historiques les éditeurs juridiques, mais le contexte sanitaire nouveau a entraîné la mise en place de réunion par visio-conférence, de telle sorte qu'il est de plus en plus difficile d'avoir en direct les membres des C.S.E auxquels il était jusqu'alors proposé des solutions juridiques idoines.

Désormais, les membres des C.S.E. sont pour la plupart injoignables et notre Société doit donc mettre en place des démonstrations des produits proposés (entre 15 et 45 minutes d'intervention), ce qui ralentit le nombre d'appels dans une journée.

Force est donc de constater la baisse de la qualité du fichier de nos donneurs d'ordre, dont les répercussions sont immédiates sur le Chiffre d'Affaires de notre Société.

L'exercice 2021 a notamment été marqué par l'arrêt de la collaboration entre notre Société et le Groupe Revue Fiduciaire dès le mois de Septembre 2021, notamment pour un désaccord persistant sur un nouveau mode de facturation.

Votre Direction a donc engagé une réflexion sur l'évolution de la structure de la Société et recoure désormais de plus en plus au télétravail, ce qui entrainera une réduction physique des locaux occupés, puisqu'à l'heure où ces lignes sont écrites, l'Etablissement secondaire d'Amiens a été fermé au 30 Juin 2022 avec restitution des locaux et transfert des salariés sur le site de PARIS, l'économie en année pleine étant de 12.000 € environ.

L'objectif est de restituer les locaux du 4<sup>ème</sup> étage lors de la fin du bail, notre Conseil étant désormais chargé de dénoncer la fin du bail avant le 31 Janvier 2023, puisque le bail expire le 31 Juillet 2023, ce qui devrait générer en année pleine une économie de 125.000 €, ce qui est loin d'être négligeable.

Votre Direction est convaincue que le présentiel tel qu'il a existé avant la pandémie de Covid est désormais révolu, et qu'il est nécessaire de mettre en place des nouveaux modes de travail.

Dans cette optique, votre Direction a décidé de recruter de nouveaux collaborateurs - *compte tenu de la rotation des effectifs* - sur l'ensemble de l'Hexagone sans restriction et non plus seulement sur la Région Parisienne, avec mise en place de signature électronique des contrats de travail et mise à disposition pour l'ensemble des collaborateurs de E. coffres-forts où sont déposés bulletins de salaires et autres documents administratifs.

Votre Direction vous précise que le montant du résultat d'exploitation a représenté plus de 10 % du Chiffre d'Affaires pour s'élever à 207.137 €, montant qui a doublé d'une année sur l'autre.

Votre Direction a, comme par le passé, fait preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des charges de structure tout au long de l'exercice 2021, avec une progression limitée à 13 % alors que les produits d'exploitation progressaient de 18 %, ce qui permettra de reprendre, comme la Direction s'y était engagée lors de la précédente Assemblée, la rémunération de l'actionnariat, outre une opération sur le capital qui sera évoquée lors du rapport de votre Direction à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée à l'issue des présentes.

Le premier trimestre 2022 est en léger retrait par rapport à l'année 2021, du fait des difficultés récurrentes rencontrées pour joindre les interlocuteurs habituels, mais votre Direction estime que l'impact du conflit en Ukraine n'a pas été trop déstabilisateur, ce qui laisse augurer, sauf catastrophe sur le dernier quadrimestre, un exercice relativement similaire à celui qui vous est soumis ce jour.

### **I. UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN PROGRESSION SOUTENUE :**

Comme énoncé dans l'exposé qui précède, l'activité a progressé de 25 % au cours de l'exercice 2021, avec une reprise soutenue lors du 1<sup>er</sup> semestre 2021, en dépit des restrictions sanitaires.

Cette progression soutenue du Chiffre d'Affaires s'est traduite par une amélioration corrélative du résultat d'exploitation, lequel enregistre un bénéfice de plus de 200.000 €.

Enfin, vous noterez que le besoin en fonds de roulement s'est traduit par une augmentation dans nos comptes de la trésorerie pour près de 235.000 € sur l'exercice, l'endettement bancaire demeurant inexistant, votre Direction vous rappelant qu'aucun P.G.E n'a été sollicité.

Votre Direction tient, comme pour les exercices précédents, à faire un point précis de l'évolution de la clientèle.

### **II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA CLIENTELE :**

Votre Direction a poursuivi ses relations contractuelles avec les sept comptes ci-après énumérés, par ordre décroissant, savoir :

- Le Groupe "WKF - WOLTERS KLUWER FRANCE", avec "Les EDITIONS LAMY", "Le GROUPE LIAISONS" avec lequel le niveau de prestations est en progression de 5,5 %, le montant réalisé étant de 788.400 € ;
- Le "GROUPE REVUE FIDUCIAIRE", avec lequel il a été développé l'activité commercialisation de produits de formation, toujours en recul, d'environ 28 %, compte tenu de la nature des prestations commercialisées, l'activité de formation ayant été très impactée par l'absence de présentiel, le chiffre réalisé étant de 77.000 € ;
- Les "EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE" sont de nouveau en progression sensible, la progression étant de plus de 38 %, le montant des prestations réalisées étant de 534.000 € ;
- Par ailleurs, les "EDITIONS TISSOT" sont également en progression sensible, de plus de 45 %, pour un montant de l'ordre de 252.000 € ;
- D'autre part, les prestations pour les Editions "DALLOZ" sont également en progression, d'environ 33 %, pour un montant global de près de 55.300 € ;
- Les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR" sont elles aussi en progression de 20 %, pour s'établir à près de 39.000 € ;
- Enfin, d'autres budgets comme les "EDITIONS LEGISLATIVES", "ELEGIA", "MEDIALEX" et "LEXBASE" constituent le solde de nos interventions.

### **III. POURSUITE DU TELETRAVAIL :**

Comme indiqué précédemment, et afin d'adapter notre Société à la nouvelle organisation du travail en vigueur dans les grandes structures, il a été poursuivi et optimisé la nouvelle organisation opérationnelle, avec téléopérateurs désormais en télétravail, disposant d'un outil professionnel adapté.

Cette organisation sera génératrice dans les deux prochaines d'une économie en année pleine d'environ 150.000 € sur le budget location de bureaux.

Votre Direction va maintenant procéder à une rapide analyse des résultats.

### **RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE**

Notre Société a réalisé, au titre de l'exercice **2021**, un **chiffre d'affaires** de 1.926.327 €, en progression de 24,8 %.

Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année 2020 s'élevait à 1.543.499 €.

Par ailleurs, le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2021 s'établit à 1.936.703 €.

Nos charges d'exploitation ont progressé de 13 %, mais dans une proportion inférieure à celle du Chiffre d'Affaires, ce qui s'est traduit par une progression soutenue du **résultat d'exploitation**, lequel est largement bénéficiaire, de **207.138 €**.

Vous noterez que le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 1.727.565 €.

Leur évolution, par grands postes, d'un exercice sur l'autre, est mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Charges externes pour :</b>	344.668 €	<b>330.921 €</b>
<b>Impôts et taxes pour :</b>	23.858 €	<b>27.874 €</b>
<b>Salaires et charges sociales pour :</b>	1.161.014 €	<b>1.365.518 €</b>
<b>Amortissements pour :</b>	2.452 €	<b>1.565 €</b>
<b>Dotations aux provisions :</b>	/	/
<b>Autres charges pour :</b>	1.389 €	<b>3.688 €</b>

Une lecture rapide de ces chiffres permet de constater les évolutions suivantes, savoir :

- ✓ Un nouveau recul de près de 4 % du poste "*Charges Externes*";
- ✓ Une progression du poste "*Impôts et taxes*", de près de 17 %;
- ✓ Une progression soutenue du poste "*Salaires et Charges sociales*", de près de 18 %, en lien avec le recrutement de 3 nouveaux postes en année pleine.

Notre **résultat financier** présente un solde désormais débiteur, lequel s'établit à 17.035 €, de telle sorte que notre **résultat courant avant impôts** est créditeur de **190.104 €**.

En définitive, après imputation du **résultat exceptionnel** débiteur de **524 €**, **mention de la participation des salariés pour un montant de 30.210 €** et paiement de l'impôt sur les Sociétés pour un montant de 55.192 €, le compte de résultat dégage **bénéfice net comptable de 104.178 €**.

Vous noterez, en conformité des dispositions législatives, que notre Société n'a aucun encours au titre de crédit bancaire, et que seules figurent en dettes financières les sommes laissées en compte-courant par votre Serviteur en sa qualité de Président, tout comme elle n'utilise aucun instrument financier particulier.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Votre Conseil vous propose d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice **2021**, s'élevant à la somme de **104.178 €**, ainsi qu'il suit :

- Aux dividendes à servir aux Actionnaires, la somme de :	45.000 €
- Au poste "Report à Nouveau" le solde, Soit la somme de :	<u>59.178 €</u>
<b>Total égal au résultat de l'exercice :</b>	<b>104.178 €</b>

Ainsi, chaque action recevra, un dividende de **0,04 €** sur lequel la société prélèvera à la source via le teneur des comptes titres, dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale vote la distribution, eu égard aux règles fiscales en la matière :

- ✓ le montant des prélèvements sociaux égal à 17,2 % assis sur les seules personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ;
- ✓ le montant du prélèvement obligatoire non libératoire égal à 12,8 % pour l'ensemble des personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France,

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2018 : Dividende de **0,05 €** par action.
- ✓ Exercice 2019 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2020 : Aucun Dividende.

### **EVOLUTION PREVISIBLE - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Comme énoncé dans la première partie de ce rapport, le premier semestre 2022 s'est légèrement contracté par rapport à la même période de l'année 2021, du fait des difficultés récurrentes rencontrées pour joindre les interlocuteurs habituels, mais votre Direction estime que l'impact du conflit en Ukraine n'a pas été trop déstabilisateur, ce qui laisse augurer, sauf catastrophe sur le dernier quadrimestre, un exercice relativement similaire à celui qui vous est soumis ce jour.

Votre Direction est heureuse de vous annoncer une nouvelle opération ponctuelle intervenue en Juin 2022 et qui devrait se poursuivre en Septembre et Octobre 2022 avec le dossier "MAGIC NOTARY", tout comme le retour probable de "MEDIALEX" pour des prises de R-V en Septembre 2022.

De même, une opération de relance de "leads" pour les "Echos Formation" est prévue sur le dernier trimestre 2022, ainsi qu'une opération de qualification de fichier sur 3 mois avec le Groupe "WKF - WOLTERS KLUWER FRANCE".

La gestion très prudente de votre Direction depuis ces dernières années devrait permettre à notre Société de faire face aux bouleversements qui s'annoncent, sans avoir à recourir à l'endettement et en préservant l'outil et le savoir-faire spécifique développé depuis plus de 20 ans.

Votre Direction entend poursuivre les nécessaires adaptations de l'outil de travail dans les années à venir.

### ***JETONS DE PRESENCE***

Nous vous engageons à surseoir de nouveau, pour l'exercice social en cours, au versement de jetons de présence aux Administrateurs.

### ***ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT***

La société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et de développement ni engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice 2021.

### ***DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT***

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, votre Direction vous indique que les comptes de l'exercice 2021 ne comprennent aucun montant au titre de provisions et/ou charges non déductibles fiscalement.

### ***PRISES DE PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES***

Néant

### ***DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE***

Il est d'usage, conformément aux dispositions des Articles L.444-6-1 Alinéa 1 de la Loi 2008-776 du 04/08/2008 du Code de Commerce et de l'Annexe à l'Article D.441-I-1°, de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

### ***DECOMPOSITION DES CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE***

Il est d'usage, conformément aux dispositions de l'Annexe 4-1 à l'Article D.441-I-2° du Code de Commerce de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des créances clients par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **1°) SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :**

Vous prendrez acte que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, le Président et Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération brute annuelle inchangée de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **18.821 €** d'avantages en nature au titre de l'exercice **2021**.

Vous prendrez acte qu'aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraites et autres avantages viagers.

Vous prendrez acte que ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS**, autres personnes physiques Administrateurs, n'a perçu de rémunération au titre des fonctions de mandataire social que chacun d'entre eux a exercé lors de l'exercice **2021**.

Vous voudrez bien noter que ni **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS** n'exerce d'autres mandats d'Administrateurs.

### **2°) SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES :**

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques **et notamment du risque pandémique**, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

#### **2.1. Définition du contrôle interne :**

Notre Société appréhende le contrôle interne comme un ensemble processus définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés.

Cet ensemble a pour objectif, savoir :

- ✓ La conformité aux lois, aux règlements et aux valeurs défendues par la Direction Générale ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par la Direction Générale ;
- ✓ L'optimisation des processus internes en assurant entre les deux sites de PARIS et d'AMIENS l'efficacité des opérations et l'utilisation correcte des ressources, **ce dernier site étant désormais fermé depuis le 30 Juin 2022 ;**
- ✓ La qualité et la sincérité des informations comptables, financières et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, la Direction Générale a mis en place des principes généraux de contrôle interne.

Ces principes reposent notamment sur :

- ✓ Une politique visant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité;
- ✓ Une identification et une analyse des facteurs de risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Société ;

- ✓ Un examen périodique des activités de contrôle et la recherche d'axes permettant d'en améliorer l'efficacité.

## **2.2. Organisation générale du contrôle interne :**

Notre Société veille à prendre en considération sa responsabilité d'entreprise.

Votre Direction est particulièrement soucieuse de l'éthique, de la diversité culturelle et de sa responsabilité sociale et sociétale.

Votre Direction rappelle régulièrement aux salariés que les règles générales d'éthique s'imposent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique et les fonctions assurées.

## **2.3. Suivi et gestion des risques :**

L'identification et la revue des dispositifs de gestion des risques au sein de la Société et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs des deux sites de PARIS et d'AMIENS sont de la compétence des personnes ci-dessous, à savoir :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- Un Responsable du Développement, en charge de la prospection commerciale, du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**".

Par ailleurs, vous noterez que votre Direction est assistée par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

## **2.4. Mise en œuvre du contrôle interne :**

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et "reporting" financier, gestion du personnel, est réalisé par les directions fonctionnelles et opérationnelles et sous la responsabilité des deux personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Ce contrôle porte notamment sur :

- ✓ L'examen des comptes trimestriels ;
- ✓ L'examen de la gestion financière de la Société ;
- ✓ L'examen de l'évaluation des risques opérationnels et financiers et de leur couverture ;
- ✓ L'évolution des normes comptables, les méthodes et principes comptables retenus, les engagements financiers hors bilan ;
- ✓ La cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ L'examen des risques fiscaux ;
- ✓ L'examen des principaux contentieux (juridiques, réglementaires) ;
- ✓ L'examen de la politique de la Responsabilité sociétale d'entreprise ;
- ✓ L'examen de la mise en application du "Règlement MAR", applicable depuis le 3 Juillet 2016 et transposé dans le règlement général de l'AMF, et notamment la mise à jour de la liste des initiés permanents ou occasionnels ainsi que la publication sur le site Web de la Société des informations permanentes relatives aux résultats annuels et semestriels, en conformité des dispositions de l'Article 17.1 du "Règlement MAR", sans oublier la liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ainsi que la liste des personnes qui leur sont étroitement liées afin de déclarer l'ensemble de leur transaction sur titres, faisant notamment interdiction aux Dirigeants de Société inscrite au Marché Libre d'intervenir sur leur titres pendant 30 jours calendaires avant la publication du rapport financier.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 8 jours, votre Serviteur, les responsables de Production, pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie en perpétuelle évolution.

Ce comité examine donc toutes les semaines la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Par ailleurs, ce comité a mis en place, depuis l'ouverture de l'établissement secondaire à AMIENS, des données comparatives entre les plateaux parisiens et amiénois, permettant ainsi un contrôle encore plus rigoureux des procédures de contrôle interne, et permettant de limiter les éventuelles dérives en matière de coût de fonctionnement, sous réserve de la prise en compte des spécificités des deux sites.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société, et avec le Commissaire aux Comptes de la Société.

#### **2.5. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière permanente des actionnaires :**

Votre Direction est chargée de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société, du Commissaire aux Comptes, et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

Les procédures mises en œuvre dans notre Société concourant à l'établissement de l'information financière et comptable font l'objet de mises à jour annuelles.

Elles visent à contribuer au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.

Elles portent notamment sur le "reporting financier", sur le budget et le contrôle de gestion, sur les investissements, sur le suivi des engagements financiers et enfin, sur les éventuelles cautions, avals et autres garanties.

#### **2.6. Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :**

Notre Société a toujours poursuivi, depuis sa création, une politique de vigilance dans la conduite de ses affaires tout en maintenant un accompagnement social et professionnel de ses salariés.

Enfin, la politique de rémunération vise à respecter un multiple proche de 5 entre la rémunération la plus faible et celle la plus élevée, pour un temps plein.

#### **2.7. Dispositifs de gestion des risques :**

Votre Direction rappelle que le risque est défini par "la possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou encore sa réputation", et que cette gestion est l'affaire de tous les acteurs de la Société.

Votre Direction précise que les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Créer, préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;

- Sécuriser la prise de décisions afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Dans le cadre de la Pandémie de COVID-19, votre Direction a mis en œuvre un certain nombre de règles édictées au préalable pour les risques environnementaux et adaptés aux risques épidémiologiques, car ce risque n'avait pas été jusqu'alors envisagé comme possible ni vraisemblable.

**Ces règles seront réactivées, si d'aventure la pandémie nécessitait de nouvelles restrictions sanitaires.**

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent aux propositions ci-dessus formulées. Nous espérons qu'elles auront votre approbation, et que vous voudrez bien accorder quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**" PHONE WEB "**  
**Société Anonyme au capital de 337.500 €**  
**Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS**  
**403.916.133. RCS PARIS**  
**(2000 B 04555)**

---

**TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2023**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale,

**PRENANT ACTE** de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> Juin 2022 en prorogation de délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle rendue par le Juge M. ROTHEY fixant le délai ultime de tenue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2021 au 30 Septembre 2022,

**LECTURE FAITE** du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et clos le 31 Décembre 2021 puis du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques,

**LECTURE FAITE** du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,

**APPROUVE** le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**APPROUVE** en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce au titre de l'exercice 2021 déclare approuver les termes dudit rapport.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration,

**DECIDE** d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice 2021, s'élevant à la somme de **104.178 €**, ainsi qu'il suit :

- Aux dividendes à servir aux Actionnaires, la somme de :	45.000 €
- Au poste "Report à Nouveau" le solde, Soit la somme de :	59.178 €
<b>Total égal au résultat de l'exercice :</b>	<b>104.178 €</b>

Ainsi, chaque action recevra un dividende de **0,04 €** sur lequel la société prélèvera à la source, compte tenu des règles fiscales en la matière :

- ✓ le montant des prélèvements sociaux égal à 17,2 % assis sur les seules personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ;
- ✓ le montant du prélèvement obligatoire non libératoire égal à 12,8 % pour l'ensemble des personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2018 : Dividende de **0,05 €** par action.
- ✓ Exercice 2019 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2020 : Aucun Dividende.

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ratifie et approuve en tant que de besoin la **rémunération brute annuelle** que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA** a perçue pour ses fonctions de Président et Directeur Général au titre de l'exercice **2021**, laquelle s'est élevée à la somme inchangée de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **18.821 €** d'avantages en nature,

et prend acte que la rémunération qui est allouée à **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA** pour ses fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général demeure fixée, depuis le **1<sup>er</sup> Janvier 2010**, à la somme brute mensuelle de **8.275 € hors prime éventuelle**, augmentée des avantages en nature qui lui sont remboursés dans l'exercice de ses fonctions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours.

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.